



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre la radicalisation

Question au Gouvernement n° 2470

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Millienne.

**M. Bruno Millienne.** Monsieur le ministre de l'intérieur, la France n'a jamais reculé dans le combat qu'elle livre contre le terrorisme islamiste. Cette lutte s'est considérablement renforcée depuis 2015 et les attentats meurtriers qui nous ont touchés dans notre chair. Ce combat, nous le menons en dehors de nos frontières – je veux ici rendre une nouvelle fois hommage aux femmes et aux hommes qui s'engagent, trop souvent au péril de leur vie – et partout sur le territoire national.

La lutte contre la radicalisation est l'affaire de tous. C'est par des politiques de prévention que nous parviendrons à enrayer cette spirale infernale qui conduit des jeunes hommes et des jeunes femmes, français, à prendre les armes contre leurs frères et sœurs. La radicalisation peut mener au terrorisme et aucun territoire n'est épargné : dans les Yvelines, nous sommes encore en deuil des deux fonctionnaires de police tués à Magnanville. Certains chiffres font froid dans le dos : 10 % des combattants français qui ont rejoint les rangs de Daech sont originaires des Yvelines. 10 % !

Messieurs du groupe Les Républicains, si ce que je dis ne vous intéresse pas, la buvette est ouverte... (*Vives protestations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Frédéric Reiss.** C'est incroyable !

**M. Bruno Millienne.** Monsieur le ministre, vous étiez vendredi dernier aux Mureaux avec monsieur Nunez pour évoquer le sujet de la radicalisation et du repli communautariste.

**M. Pierre Cordier.** C'est une honte ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Bruno Millienne.** Je ne m'excuserai pas. Laissez-moi parler ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Continuez, monsieur le député, posez votre question. S'il vous plaît, pas de provocation.

**M. Bruno Millienne.** Ce temps d'échange en présence des acteurs de terrain témoigne de votre volonté d'avancer ensemble. Jeudi dernier... (*Même mouvements. L'orateur s'interrompt.*)

**M. le président.** Messieurs, s'il vous plaît ! Laissez M. Millienne s'exprimer. Vous, monsieur le député, adressez-vous au Gouvernement et à lui seul. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

**M. Pierre Cordier.** Bravo !

**M. le président.** Et vous, messieurs du groupe Les Républicains, faites un peu de silence. Cela ne gâchera rien. Continuez, monsieur le député.

**M. Patrick Hetzel.** C'est scandaleux !

**M. Bruno Millienne.** Messieurs, je signalais simplement qu'il est insupportable d'essayer de s'exprimer quand vous continuez de parler. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Jeudi dernier, donc, le ministre de l'intérieur a réuni en séminaire les préfets, premiers relais de l'action de l'État. Je veux remercier le préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot, qui a entamé une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes, notamment avec les représentants du culte musulman, afin de les accompagner dans leur sensibilisation à la lutte contre la propagation d'idéologies mortifères. Nos compatriotes musulmans sont les premiers concernés...

**M. le président.** Merci, cher collègue. *(Le président coupe le micro de l'orateur. Exclamations sur les bancs du groupe MODEM.)*

La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. *(Bruit sur les bancs du groupe LR.)* S'il vous plaît, un peu de silence, cela suffit ! Écoutez la réponse de M. le secrétaire d'État.

**M. David Habib.** Mais il ne connaît pas la question !

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.** Vous avez raison de souligner, monsieur le député, que la France est frappée depuis 2015 par la radicalisation violente et par le terrorisme. Cela nous a conduit à prendre des mesures législatives, comme la loi SILT renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme qu'a adoptée la représentation nationale, et à renforcer les moyens humains des services de renseignement et les moyens budgétaires de l'ensemble des services. Cette action nous a permis de déjouer soixante attentats et nous allons la poursuivre.

Vous évoquez, pour le département des Yvelines, un autre phénomène : celui qui conduit des groupes d'individus à considérer que la loi de Dieu serait supérieure à certains principes républicains et à la loi républicaine elle-même, créant des espaces de sécession au sein de la République. M. le ministre de l'intérieur et moi-même l'avons constaté dans ce département où, depuis le début de l'année 2018, nous expérimentons dans une quinzaine de quartiers une politique résolue et déterminée visant à lutter contre le communautarisme et l'islam politique.

**M. Sébastien Chenu.** Ça, pour constater, il y a du monde...

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** À chaque infraction, à chaque cas de trouble à l'ordre public, à chaque non-respect de la réglementation par les tenants de cette doctrine politique, nous intervenons au moyen de contrôle. Dans ces quinze quartiers, nous avons ainsi fermé douze lieux de culte et 133 commerces où circulaient des théories communautaristes et des discours encourageant le repli communautaire.

À l'issue du séminaire qui s'est tenu la semaine dernière avec l'ensemble des préfets, nous avons décidé de généraliser cette politique résolue à l'ensemble du territoire national. C'est un combat pour la République, mais aussi pour l'immense majorité des musulmans de France, qui pratiquent leur religion dans la paix et dans la tolérance. Nous menons aussi ce combat pour eux, pour les protéger de l'islamisme politique qui crée, sur le sol national, des espaces de sécession inacceptables et inadmissibles. J'emploie ce mot à dessein : c'est bien un combat pour la République que nous allons mener dans l'ensemble du territoire national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Millienne](#)

**Circonscription** : Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2470

**Rubrique** : Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé** : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

**Ministère attributaire** : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2019](#)